

Mode de déplacement obligé

La voiture est utilisée dans 90% des déplacements quotidiens dans les territoires périurbains ou ruraux .

Pour les trajets domicile-travail, il n'y a presque pas d'alternative dans les zones peu denses et les petites villes.

Les modes de déplacements choisis : la marche à pieds...

Pour les courtes distances nous pouvons privilégier le vélo et la marche à pieds. Il faut à peine 1/4 d'heure pour faire 1 km à pied et 30 min de marche rapide par jour améliorent votre santé. La marche à pieds ne nécessite pas de place de parking, ne nous met pas en retard, est gratuite, bonne pour le mental, le cœur, les jambes, les artères...



...et c'est l'occasion de rencontrer vos voisins...